Sint-Maria Halle
ALGEMEEN ZIEKENHUIS

FICHE INFORMATION CHAMBRE

Valable à partir du 01/04/2026

***Pour les patients affiliés à l'une des caisses d'assurance maladie visées par la loi du 14/07/1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, les douzièmes d'un budget annuel statutaire sont versés chaque mois aux hôpitaux via ces caisses d'assurance. En plus de ces budgets prévisionnels (douzièmes) versés par les caisses d'assurance maladie concernées, les hôpitaux sont également légalement autorisés à facturer les montants énumérés ci-dessous aux institutions d'assurance (mutuelles/autres caisses d'assurance), conformément aux circulaires de l'INAMI :**

Pour les services de soins aigus : C/D/E/M/G/A/i (y compris l'hôpital de jour chirurgical kb250402) :

35,56 € par jour de soins / 173,02 € par admission
(patient non affilié : 571,65 € par jour de soins)

Pour les services SP Cardiopulmonaire / Psychogériatrie / Locomoteur :

90,36 € par jour de soins / 0 € par admission
(patient non affilié : 578,86 € par jour de soins)

Pour le service SP Palliatif :

114,09 € par jour de soins / 0 € par admission
(patient non affilié : 741,14 € par jour de soins)

En fonction de la déclaration d'admission, entre autres :

Dans une chambre commune	: supplément chambre	0,00 €
Dans une chambre à 2 lits (MAX. INAMI)	: supplément chambre	0,00 €
Dans une chambre privée :	: supplément chambre	105,00 € (0 € pour un enfant accompagné d'un parent)
Chambre de maternité de luxe	: supplément chambre	125,00 €

Aucun supplément de chambre n'est demandé pour le service SP Palliatif.

*** En fonction du statut du patient dans sa caisse d'assurance maladie (par exemple, code bénéficiaire, capacité mutuelle de l'ayant droit (personne malade) et du bénéficiaire...), à partir du 1er janvier 2012, le prix susmentionné par jour de soins dans les hôpitaux généraux sera réduit de la part personnelle suivante supportée par le patient :**

Forfait d'admission (jour de l'admission) :	0 €	ou	27,27 €
Chaque jour du séjour :	7,32 €	ou	20,61 €

La part personnelle à appliquer au prix de jour de soins est communiquée par les institutions d'assurance au service de facturation de l'Algemeen Ziekenhuis Sint-Maria après l'admission du patient à l'hôpital.

* Conformément à l'AR 230382 (mis à jour par l'AR : 301203) **à partir du 1er janvier 2004, une part personnelle forfaitaire** de **16,40 €** sera facturée pour l'admission à l'hôpital, à l'exception des personnes bénéficiant de l'intervention majorée.

* Les frais tels que le téléphone, les boissons, la télévision à usage commun ... sont toujours à la charge du patient. Il en va de même pour le matériel que le patient emporte avec lui lorsqu'il quitte l'hôpital (par exemple, bas, thermomètre, couches, biberon, coussinets d'allaitement...). Les **produits et services qui n'ont pas d'indication médicale stricte** et qui sont demandés par le patient ou son représentant restent à la charge du patient. Les patients peuvent consulter les tarifs de ces produits et services au service des admissions.

* Le **séjour (lit(d'appoint)) ou les repas d'une autre** personne seront facturés séparément.

Nuitée	Prix :	25,00 €	(10 € en pédiatrie)
Petit-déjeuner		5,50 €	
Repas de midi		14,00 €	
Repas du soir		9,00 €	

* Les **acomptes** en espèces relatifs à l'admission peuvent être réglés **à l'Accueil du** lundi au vendredi entre 7 h et 15 h 30. En dehors de ces heures, des acomptes peuvent être effectués uniquement via Bancontact chaque jour ouvert jusqu'à 19 h, à l'exception du dimanche matin. Pour les factures de l'hôpital et des médecins relatifs à l'admission, merci de soumettre le formulaire de virement bancaire à votre institution financière. Nous vous remercions de votre compréhension.

Remarque :

- Les prix/montants/informations ci-dessus sont susceptibles d'être révisés/modifiés.
- Ce document est à titre purement informatif et n'a pas de valeur contractuelle.

Service Administration
Tél. 02 363 6**3 40**